

**AFFAIRE INTÉRESSANT L'AVIS 43-201 RELATIF AU RÉGIME D'EXAMEN
CONCERTÉ DU PROSPECTUS ET DE LA NOTICE ANNUELLE**

ET

**Capital Nature Genetiks Inc. /
Nature Genetiks Capital Inc.**

Nom de l'émetteur

DOCUMENT DE DÉCISION

Le présent document de décision du régime d'examen concerté confirme que le prospectus provisoire de l'émetteur susmentionné en date du 2 juin 2004 a été visé par les autorités de l'Ontario et du Québec.

Fait à Montréal, le 7 juin 2004.

L'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (aussi connue sous le nom « Autorité des marchés financiers »),

(s) Marie-Christine Barrette

Marie-Christine Barrette

Chef du Service du financement des sociétés

Numéro du projet SEDAR : 657731

DÉCISION N° : 2004-MC-1872

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 657731

VISA DE PROSPECTUS PROVISOIRE

Régime d'examen concerté

**Capital Nature Genetiks Inc. /
Nature Genetiks Capital Inc.**

Nom de l'émetteur

En application de l'article 20 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, le visa est octroyé à votre prospectus provisoire du 2 juin 2004.

L'Agence nationale d'encadrement du
secteur financier (aussi connue sous le nom
« Autorité des marchés financiers »),

Le 7 juin 2004

Date du visa

(s) *Marie-Christine Barrette*

Marie -Christine Barrette
Chef du Service du financement des
sociétés

/ale